NORME INTERNATIONALE

ISO 19160-4

Première édition
2017-11

Adressage —

Partie 4: Composants et langages des modèles d'adresses postales internationales

Addressing —

Part 4: International postal address components and template language

Numéro de référence
ISO 19160-4:2017(F)

© ISO 2017



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2017

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
CP 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos ..... **v**
Introduction ..... **vi**
1 Domaine d'application **1**
2 Références normatives **1**
3 Termes et définitions **2**
4 Abréviations **7**
5 Conformité **7**
5.1 Composition 7
5.2 Code U 7
5.3 Rendu d'adresse postale 7
5.4 Modèle PATDL 7
6 Composants d'adresse postale **7**
6.1 Généralités 7
6.2 Segments d'adresse postale 9
6.3 Constructions d'adresse postale 11
6.4 Éléments d'adresse postale 12
6.5 Sous-éléments d'adresse postale 18
6.6 Exigence liée à la composition 21
7 Codes des éléments et des sous-éléments **21**
7.1 Généralités 21
7.2 Exigences liées aux codes U 21
8 Rendu d'adresse postale **22**
8.1 Généralités 22
8.2 Paramètres de rendu 24
8.3 Instructions de rendu 24
8.3.1 Généralités 24
8.3.2 Concaténation 25
8.3.3 Abréviation 25
8.3.4 Ponctuation 26
8.4 Exigences liées au rendu des adresses postales 26
8.5 Exigence liée au domaine du modèle d'adresse postale 26
9 Langage de description de modèle d'adresse postale (PATDL) **26**
9.1 Généralités 26
9.2 Langage PATDL en tant que schéma XML 27
9.2.1 Généralités 27
9.2.2 Exigence liée au codage des règles de rendu 28
9.2.3 Exigence liée aux données insérées dans les éléments PATDL 28
9.3 Éléments PATDL 28
9.3.1 Généralités 28
9.3.2 templateIdentifier 30
9.3.3 userPreferences 30
9.3.4 triggerConditions 30
9.3.5 lineData 33
9.3.6 combineData 35
Annexe A (normative) **Suite de tests abstraits** **37**
Annexe B (informative) **Profil d'adresse postale de l'ISO 19160-1** **39**
Annexe C (informative) **Conventions de mise en correspondance** **46**
Annexe D (informative) **Motifs de conception des modèles** **56**

© ISO 2017 – Tous droits réservés

Annexe E (informative) **Fonctions PATDL** **60**
Annexe F (informative) **Exemple d'un modèle PATDL** **64**
Bibliographie **67**

 © ISO 2017 – Tous droits réservés

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaborée par le comité technique ISO/TC 211, *Information géographique/Géomatique*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 19160 peut être consultée sur le site Web de l'ISO.

© ISO 2017 – Tous droits réservés

Introduction

Le service postal assure la distribution des lettres, paquets et colis sur une base mondiale et universelle, sans que les expéditeurs ni les récepteurs aient besoin de signer des contrats de service explicites. Les adresses postales, qui associent des informations privées sur le récepteur et des données publiques sur le point de remise, fournissent un mécanisme par lequel les expéditeurs spécifient le récepteur souhaité et les moyens par lesquels l'opérateur postal peut s'acquitter de son engagement de distribution.

Traditionnellement, les opérateurs postaux ont toujours été très flexibles quant à la manière dont les envois postaux peuvent être adressés; toutes les formes et tous les contenus d'adresse étaient acceptables à condition qu'ils permettent une identification suffisamment claire du point de remise. Même aujourd'hui, de nombreux services postaux sont fiers de leur capacité, grâce à l'intelligence et aux connaissances locales de leur personnel, à distribuer des envois postaux portant des représentations d'adresses incomplètes ou inhabituelles.

Toutefois, en raison des volumes croissants et des coûts liés au personnel, l'automatisation est depuis longtemps devenue non seulement une nécessité économique, mais une question vitale. Il est par conséquent devenu capital de s'assurer que la grande majorité des envois postaux soient adressés de façon à permettre un traitement automatique, sans risque de mauvaise interprétation.

Lorsque le courrier est envoyé avec une adresse incorrecte ou incomplète, il existe une possibilité qu'il ne puisse pas être distribué à l'adresse indiquée (envoi non distribuable) et qu'il soit renvoyé à une adresse de retour, envoyé à une adresse de réexpédition ou mis au rebut. Le travail inutile occasionné a des conséquences économiques négatives.

Aujourd'hui, la plupart des envois postaux portent des adresses imprimées, extraites de bases de données informatiques. Ces bases de données doivent être actualisées, au regard de la mobilité de la population, de la création et du retrait de points de remise et des modifications apportées à la spécification de ces points, telles que les changements de nom de rues, la renumérotation des propriétés, etc. En outre, on observe un besoin croissant de validation des adresses dans le commerce électronique et, parmi les organismes, une tendance croissante à l'échange ou à la commercialisation de données d'adresse. On constate également une tendance des organismes d'un pays donné à détenir des données sur les adresses d'organismes ou d'individus d'autres pays, qui peuvent utiliser des approches différentes pour le rendu des adresses postales.

Les adresses peuvent être présentées selon des règles qui diffèrent d'un pays à l'autre ou d'un événement d'envoi (un lot de courrier, par exemple des lettres ou des relevés mensuels, envoyé par un expéditeur en une seule fois) à l'autre. Le présent document n'impose aucune obligation aux pays ni aux expéditeurs quant au rendu des adresses, mais il propose un langage qui permet d'exprimer les règles de rendu recommandées par les opérateurs postaux dans le cadre de l'envoi du courrier.

Les modèles spécifiés selon le présent document peuvent servir à échanger des informations sur les règles de rendu des adresses applicables au courrier transfrontalier international et au courrier national. Ces modèles sont disponibles auprès de l'UPU pour l'ensemble des pays qui les ont approuvées. Ils facilitent ainsi le traitement automatique du courrier et des livraisons internationales du commerce électronique. Il est prévu que les moteurs de rendu s'appuyant sur le présent document produisent les mêmes résultats pour les mêmes adresses. Cela dépendra de l'utilisation de modèles approuvés associés aux mêmes paramètres. Et si ce n'est pas le cas, l'uniformité reste un objectif approprié.

Le présent document s'adresse aux concepteurs et aux développeurs de systèmes informatiques traitant des données d'adresse postale mondiales, y compris le rendu des adresses postales, aux personnes chargées de la formulation et de la mise en œuvre des systèmes d'adressage internationaux, ainsi qu'à tous ceux qui cherchent à réduire le nombre d'envois non distribuables.

Le travail préparatoire à l'élaboration du présent projet, décrit dans le rapport *Review summary of the* ISO 19160 *stage zero project* (20110),[2] recommande cinq projets intitulés comme suit:

— *Adressage — Modèle conceptuel*

— *Adressage — Schémas d'attribution d'adresses: bonnes pratiques*

 © ISO 2017 – Tous droits réservés

— *Adressage — Gestion de la qualité dans les données d'adresse*

— *Adressage — Composants et langage des modèles d'adresses postales internationales*

— *Adressage — Rendu des adresses à d'autres fins que le courrier*

Le présent document met en œuvre la quatrième de ces recommandations et traite uniquement des adresses dans le cadre des services postaux. Les adresses utilisées à d'autres fins sont décrites dans d'autres parties de l'ISO 19160.

Le présent document repose sur la norme S42, Partie A, Version 7 de l'UPU (Union postale universelle) et a été élaboré avec l'aide de l'UPU. Il a vocation à être adopté par le CEN en remplacement de l'EN 14142-1.

© ISO 2017 – Tous droits réservés

Adressage —

Partie 4:
Composants et langages des modèles d'adresses postales internationales

1 Domaine d'application

Le présent document définit les termes clés relatifs à l'adressage postal, aux composants d'adresse postale et aux contraintes d'utilisation associées.

Il décrit plus particulièrement les composants d'adresse postale en les organisant en trois niveaux hiérarchiques:

— les éléments, comme le nom de l'organisme ou le code postal, qui ont un sens conceptuel bien défini et qui ne sont pas eux-mêmes constitués de composants subordonnés, bien qu'ils puissent être subdivisés pour des raisons techniques;

— les constructions, comme l'identification de l'organisme, qui regroupent des éléments en unités pour former une portion logique d'une adresse postale;

— les segments, comme la spécification du destinataire, qui regroupent des constructions et/ou des éléments d'adresse postale connexes en unités ayant une fonction spécifique définie.

Le présent document définit également un mécanisme de création de sous-éléments qui correspondent à des subdivisions du contenu d'un élément, comme le type de porte ou l'indicateur de porte, ou à plusieurs occurrences et emplacements d'un élément dans une adresse, comme les niveaux des régions administratives.

Il ne spécifie la longueur ni la plage de valeurs d'aucun des composants.

En outre, le présent document définit les codes permettant d'identifier les éléments et les sous-éléments.

Par ailleurs, il spécifie les règles de rendu des adresses postales. Ces règles concernent l'identification et le classement des lignes de sortie dans une adresse présentée, les conditions de sélection des lignes candidates, l'ordre et la concaténation des composants d'adresse postale, les composants obligatoires et facultatifs, les paramètres permettant de contextualiser une adresse en vue de sa présentation et le formatage des composants, selon les contraintes de l'espace disponible pour cette tâche. Le présent document exprime les règles de rendu des adresses postales sous la forme d'un modèle d'adresse postale.

Enfin, le présent document définit un langage adapté au traitement informatique permettant d'exprimer de manière formelle les modèles d'adresses postales.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 639-1, *Codes pour la représentation des noms de langue — Partie 1: Code alpha-2*

ISO 3166-1, *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions — Partie 1: Codes de pays*

© ISO 2017 – Tous droits réservés

ISO 15924, *Information et documentation — Codes pour la représentation des noms d'écritures*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse http://www.electropedia.org/

— ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse https://www.iso.org/obp

3.1
adresse
informations structurées permettant de caractériser un objet de manière non ambigüe à des fins d'identification et de localisation

[SOURCE: ISO 19160-1:2015, 4.1, modifié]

3.2
objet adressable
objet auquel peut être attribuée une *adresse (3.1)*

[SOURCE: ISO 19160-1:2015, 4.2]

3.3
destinataire
partie (3.10) qui est le bénéficiaire ultime de la *distribution* (3.4) d'un objet ou d'un service

Note 1 à l'article: Le destinataire peut être explicitement défini dans l'*adresse postale* (3.11), ou être implicite. Par exemple, dans certains pays, l'omission d'informations sur le destinataire signifie implicitement que l'envoi doit être remis à un individu ou à une entité morale bénéficiant d'un accès légal au *point de remise (3.6)*.

Note 2 à l'article: «M. ou Mme Smith» spécifie que le destinataire est l'une ou l'autre des deux personnes, alors que «M. Jones et Mme Smith» indique que le destinataire est un groupe de deux individus. Voir également «descripteur de fonction».

Note 3 à l'article: L'utilisation par l'*opérateur postal (3.23)* des données sur le destinataire et le *destinataire intermédiaire (3.8)* peut dépendre du service postal applicable à l'*envoi postal (3.22)*. Pour certains services tels que le courrier recommandé, il peut être de la responsabilité de l'opérateur postal de s'assurer que le destinataire, ou un représentant dûment autorisé, accuse réception de l'envoi postal. Dans d'autres cas, les données sur le destinataire peuvent être strictement informatives ou utilisées par l'opérateur postal uniquement à des fins de vérification d'uniformité et/ou en vue de l'activation des services de réexpédition. Dans d'autres cas, ces données peuvent être utilisées pour des besoins de tri ou de classement avant distribution (pour le courrier professionnel préalablement classé par département ou représentant individuel d'entreprise, par exemple).

Note 4 à l'article: Dans certains pays, le destinataire peut être une entité abstraite telle que «client postal».

3.4
distribution
<postal> processus par lequel l'*opérateur postal (3.22)* est déchargé de la responsabilité d'un *envoi postal (3.23)* par la remise, ou le dépôt en attente de retrait, de ce dernier au *destinataire (3.3)*, au *destinataire intermédiaire (3.8)* ou à un représentant autorisé, ou son dépôt dans une boîte aux lettres privée accessible à l'un de ceux-ci

Note 1 à l'article: La distribution n'implique pas nécessairement la réception de l'envoi postal par le destinataire ou le destinataire intermédiaire.

© ISO 2017 – Tous droits réservés

3.5
adresse de distribution
<postal> *adresse postale (3.11)* que l'*opérateur postal (3.23)* doit utiliser pour distribuer l'*envoi postal (3.22)*,

Note 1 à l'article: Normalement, l'adresse de distribution est identique à l'adresse postale spécifiée par l'*expéditeur (3.9)*.

Note 2 à l'article: L'adresse de distribution peut, dans certaines circonstances, par exemple un courrier sans adresse, ne pas être réellement représentée sur l'envoi postal. Dans ce cas, l'adresse de distribution est déterminée par l'opérateur postal en vertu d'un accord entre l'opérateur et l'expéditeur.

Note 3 à l'article: L'envoi postal peut ne pas être réellement remis à l'adresse de distribution demandée. Par exemple, en cas de réexpédition, la *distribution (3.4)* est effectuée à l'adresse de réexpédition.

3.6
point de remise
<postal> emplacement physique reconnu par un *opérateur postal (3.23)* comme un lieu valide où la *distribution (3.4)* d'un envoi peut être effectuée

3.7
récepteur du courrier
personne qui reçoit réellement un *envoi postal (3.22)* au moment de sa *distribution (3.4)* ou qui accède le premier à l'envoi postal s'il est gardé en attente de retrait

Note 1 à l'article: Le récepteur du courrier est normalement le *destinataire (3.3)*, le *destinataire intermédiaire (3.8)* ou un représentant autorisé de l'un des deux. Cela n'est cependant pas toujours le cas, par exemple si l'envoi postal est gardé en attente de retrait dans un lieu auquel ont accès des tierces parties, si le destinataire/destinataire intermédiaire a déménagé sans laisser d'instructions pour la réexpédition, ou encore si sa spécification était ambiguë et a donc été mal interprétée par l'*opérateur postal (3.23)*.

3.8
destinataire intermédiaire
partie (3.10) désignée dans une *adresse postale (3.11)* comme ayant la responsabilité de s'assurer que les *envois postaux (3.22)* parviennent à leur *destinataire (3.3)*

Note 1 à l'article: Contrairement au destinataire, le destinataire intermédiaire est toujours spécifié de manière explicite: si une adresse postale ne contient aucun destinataire intermédiaire, c'est qu'il n'y en a pas.

Note 2 à l'article: En dépit de la Note 1 à l'article, le destinataire intermédiaire peut être désigné de manière explicite à l'aide d'un descripteur de fonction, ou bien il peut être désigné de manière implicite sans descripteur de fonction.

Note 3 à l'article: À l'instar du destinataire, le destinataire intermédiaire peut être spécifié de manière ambiguë dans une adresse postale.

3.9
expéditeur
partie (3.10) qui effectue un ou plusieurs processus impliqués dans la création, la production, la finition, l'introduction et le paiement de l'affranchissement dû pour un *envoi postal (3.22)*

3.10
partie
<postal> une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales et/ou organismes sans caractère moral qui agissent comme une entité unique dans le but de participer à une transaction associée à un *envoi postal (3.22)*

3.11
adresse postale
adresse (3.1) incluant éventuellement l'identité explicite d'un *destinataire (3.3)*, dans laquelle l'*objet adressable (3.2)* est un *point de remise (3.6)* réel ou potentiel pour un *envoi postal (3.22)*

© ISO 2017 – Tous droits réservés

3.12
composant d'adresse postale
composant
<adresse postale> élément constitutif d'une *adresse postale (3.11)*

EXEMPLE Localité, code postal, voie, identificateur de locaux.

Note 1 à l'article: Les composants des adresses postales sont définis en 6.2, 6.3 et 6.4.

Note 2 à l'article: Les éléments, les constructions et les segments, entre autres, sont des exemples de composants d'adresse postale.

Note 3 à l'article: Pour des raisons pratiques, le terme privilégié «composant d'adresse postale» est remplacé par le terme abrégé admis «composant» dans le présent document.

3.13
construction d'adresse postale
construction
<adresse postale> *composant d'adresse postale (3.12)* qui combine des *éléments d'adresse postale (3.15)* pour former une portion logique d'une *adresse postale (3.11)*

Note 1 à l'article: Les constructions sont spécifiées en 6.2.

Note 2 à l'article: Pour des raisons pratiques, le terme privilégié «construction d'adresse postale» est remplacé par le terme abrégé admis «construction» dans le présent document.

3.14
domaine d'adresse postale
domaine
<adresse postale> zone dans laquelle un ensemble de *types d'adresse postale (3.21)* et de *rendus d'adresse postale (3.18)* spécifiques est prescrit par les *opérateurs postaux (3.23)*

EXEMPLE L'exemple le plus représentatif de domaine d'adresse postale est le pays dans lequel un opérateur postal désigné assure des services de distribution postale.

Note 1 à l'article: Pour des raisons pratiques, le terme privilégié «domaine d'adresse postale» est remplacé par le terme abrégé admis «domaine» dans le présent document.

3.15
élément d'adresse postale
élément
<adresse postale> *composant d'adresse postale (3.12)* qui a un sens conceptuel bien défini et une signification pour le client ou pour les besoins du traitement postal, et qui n'est pas lui-même constitué de composants subordonnés

Note 1 à l'article: Les éléments sont spécifiés en 6.4.

Note 2 à l'article: Pour des raisons pratiques, le terme privilégié «élément d'adresse postale» est remplacé par le terme abrégé admis «élément» dans le présent document.

3.16
code d'élément d'adresse postale
code U
représentation condensée d'un *élément d'adresse postale (3.15)* ou d'un *sous-élément d'adresse postale (3.17)*

Note 1 à l'article: Le code d'élément d'adresse postale se conforme aux conventions spécifiées en 7.2. Comparé aux noms d'élément et de sous-élément, il est relativement indépendant vis-à-vis de la langue.

© ISO 2017 – Tous droits réservés

3.17
sous-élément d'adresse postale
sous-élément
<adresse postale> identificateur d'une subdivision d'une valeur d'*élément d'adresse postale (3.15)* ou de l'une des occurrences d'un élément dans une *adresse postale (3.11)*

Note 1 à l'article: Les sous-éléments d'adresse postale facilitent le *rendu d'adresse postale* (3.18), le stockage en base de données, et ils permettent de mieux répondre aux besoins techniques associés. Il convient de ne pas les considérer comme des occurrences spécifiques de composants d'adresse postale.

Note 2 à l'article: Les sous-éléments d'adresse postale sont décrits de manière plus détaillée en 6.5.

Note 3 à l'article: Pour des raisons pratiques, le terme privilégié «sous-élément d'adresse postale» est remplacé par le terme abrégé admis «sous-élément» dans le présent document.

3.18
rendu d'adresse postale
rendu d'adresse
<postal> processus de création de l'*adresse postale présentée (3.24)*

3.19
segment d'adresse postale
segment
<adresse postale> *composant d'adresse postale (3.12)* qui comprend un groupe nommé de *constructions d'adresse postale (3.13)* et/ou d'*éléments d'adresse postale (3.15)* connexes ayant une fonction spécifique définie

Note 1 à l'article: Les segments d'adresse postale sont spécifiés en 6.2.

Note 2 à l'article: Pour des raisons pratiques, le terme privilégié «segment d'adresse postale» est remplacé par le terme abrégé admis «segment» dans le présent document.

3.20
modèle d'adresse postale
modèle
<postal> spécification de *rendus d'adresse postale (3.18)* au sein d'un *domaine d'adresse postale (3.14)*

Note 1 à l'article: Il peut être nécessaire que le modèle d'adresse postale contienne des *instructions de rendu (3.26)*.

Note 2 à l'article: Un modèle spécifie également des contraintes d'exactitude syntaxique des *adresses postales (3.11)* en indiquant les éléments obligatoires et les éléments facultatifs.

Note 3 à l'article: Un logiciel interprétant les règles de rendu définies dans le modèle est nécessaire à la production des adresses présentées.

Note 4 à l'article: Les modèles d'adresses postales sont décrits de manière plus détaillée à l'Article 8.

Note 5 à l'article: Pour des raisons pratiques, le terme privilégié «modèle d'adresse postale» est remplacé par le terme abrégé admis «modèle» dans le présent document.

3.21
type d'adresse postale
ensemble d'*adresses postales (3.11)* composé du même ensemble de composants obligatoires et facultatifs

Note 1 à l'article: Les types d'adresse postale peuvent différer d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre au sein d'un même pays.

© ISO 2017 – Tous droits réservés

3.22
envoi postal
entité indivisible transmissible par la poste pour laquelle un prestataire de service de courrier s'engage à fournir des services postaux

[SOURCE: Glossaire des normes de l'UPU, 3.90]

3.23
opérateur postal
organisme autorisé à fournir des services postaux au grand public

[SOURCE: Glossaire des normes de l'UPU, 3.141]

Note 1 à l'article: L'administration postale est un opérateur postal particulier.

3.24
adresse postale présentée
adresse présentée
adresse postale (3.11) représentée sous la forme d'une image composée d'une forme rectangulaire comportant des lignes de texte dans lesquelles les *composants d'adresse postale (3.12)* sont séparés et classés

EXEMPLE *Adresse (3.1)* figurant sur l'étiquette apposée sur un courrier, adresse de commande, adresse affichée sur un écran.

Note 1 à l'article: Pour des raisons pratiques, le terme privilégié «adresse postale présentée» est remplacé par le terme abrégé admis «adresse présentée» dans le présent document.

3.25
paramètre de rendu
élément d'information qui définit le contexte du *rendu d'adresse postale (3.18)*

EXEMPLE Si le pays d'expédition et le pays de distribution d'un *envoi postal (3.22)* diffèrent, il s'agit d'un envoi transfrontalier et le nom complet du pays de distribution doit obligatoirement figurer sur la dernière ligne de l'adresse présentée. Sinon, il s'agit d'un envoi national et le nom du pays ne doit pas obligatoirement figurer dans l'adresse présentée.

Note 1 à l'article: Cela inclut des indications relatives au rendu des *adresses postales (3.11)* sur des supports externes (étiquettes, fichiers de données ou écrans, par exemple).

Note 2 à l'article: Les paramètres de rendu sont spécifiés en 8.2.

Note 3 à l'article: Les paramètres de rendu n'apparaissent pas dans l'*adresse postale présentée (3.24)*, mais ils indiquent ou définissent le processus de rendu.

3.26
instruction de rendu
opération qui permet de formater, abréger, réorganiser ou séparer des éléments dans des lignes d'adresse lors du rendu d'une *adresse postale (3.11)*

Note 1 à l'article: Les instructions de rendu d'adresse postale sont davantage décrites en 8.3.

© ISO 2017 – Tous droits réservés